

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Les membres de la commission souhaitent à l'ensemble des licenciés des clubs du district une excellente intersaison sachant qu'ils demeurent disponibles pour toutes questions concernant des projets ou des travaux.
Mail officiel : terrains@ain.fff.fr

A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

 **RÈGLEMENT**

3.9.1.2 Dimensions et positionnement

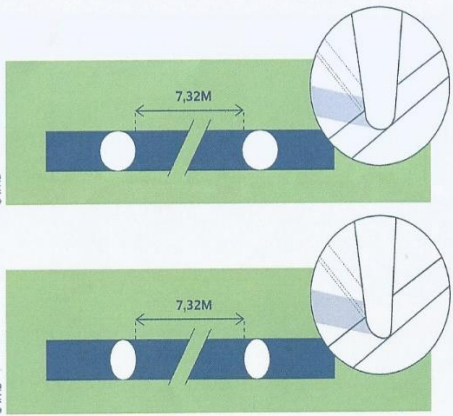
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : **7,32 m**
- ▶ hauteur : **2,44 m**

La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

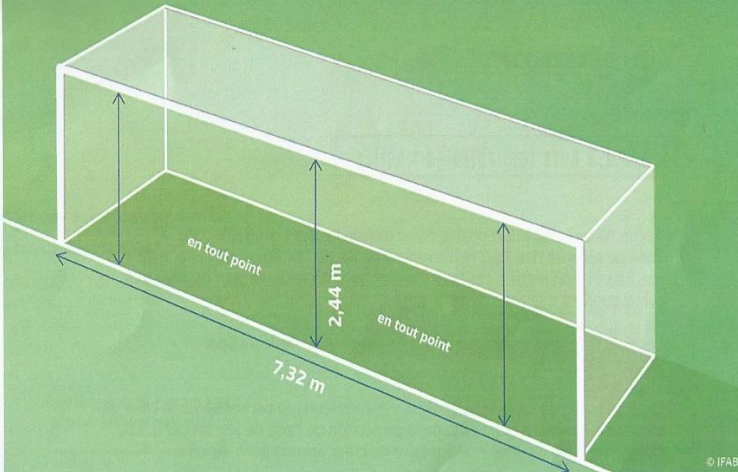
La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre **10 cm à 12 cm** et correspond à la largeur de la ligne de but.



© IFAB

▶ Schémas n°18



© IFAB

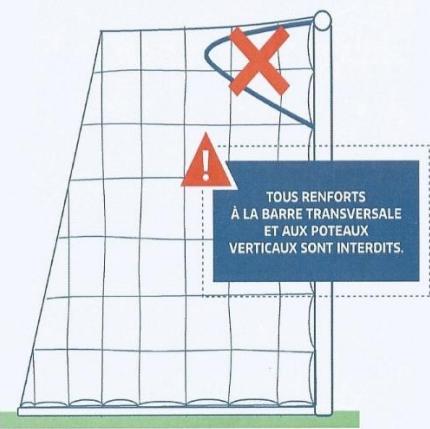
▶ Schéma n°19

T1

▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.

T4 à T7

▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



TOUS RENFORTS À LA BARRE TRANSVERSALE ET AUX PÔTEAUX VERTICAUX SONT INTERDITS.

▶ Schéma n°20

Pour la CDTIS : JF JANNET